

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 4.

N° 683.754

Perfectionnements aux dispositifs et appareils de télévision et similaires, en vue, notamment, d'obtenir des réceptions simultanées.

M. JOHN LOGIE BAIRD et Société dite : TELEVISION LIMITED résidant en Angleterre.

Demandé le 22 octobre 1929, à 16^h 43^m, à Paris.

Délivré le 4 mars 1930. — Publié le 17 juin 1930.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 26 octobre 1928. — Déclaration des déposants.)

La présente invention concerne des perfectionnements aux dispositifs et appareils de télévision et similaires; elle a pour objet la réalisation d'un appareil propre à recevoir
5 les émissions provenant de différentes stations émettrices, soit individuellement, soit de plusieurs d'entre elles simultanément.

Dans une forme de réalisation, suivant l'invention, un disque explorateur peut être
10 pourvu de plusieurs spirales concentriques qui sont mises en action, au moyen d'un mécanisme commutateur approprié, soit séparément, soit plusieurs d'entre elles simultanément. Si elles sont utilisées séparément
15 une seule source de lumière modulée peut être disposée pour être vue à travers l'une ou l'autre des spirales, tandis que si elle est modulée à partir d'une station émettrice appropriée, ou on peut utiliser plusieurs
20 sources de lumières, la réception de plusieurs stations peut avoir lieu simultanément.

A titre de variante, plusieurs disques, commandés par le même moteur, peuvent
25 être employés, chaque disque ayant une spirale de trous, lentilles, miroirs ou similaires et étant utilisé pour la réception d'une station particulière. Par ces moyens, il est possible d'utiliser le même moteur pour la
30 réception de plus d'une station émettrice.

Des formes convenables d'appareils récepteurs de télévision, suivant l'invention, sont décrites, à titre d'exemple seulement, dans le texte suivant qui est fait en référence au dessin schématique annexé, dans lequel : 35

La figure 1 est une forme de réalisation d'un appareil suivant l'invention,

La figure 2 est une variante de réalisation d'un appareil,

La figure 3 est une forme de réalisation 40 d'un disque explorateur spécialement destiné à un appareil de télévision suivant l'invention.

En référence à la figure 1, un dispositif explorateur 10 comporte deux spirales 11 et 12, de trous, de lentilles ou similaires. 45 Deux sources de lumières 13 et 14 sont disposées derrière le disque explorateur 10, de sorte que la source 13 est visible pour l'œil 15 d'un observateur, à travers les trous ou lentilles de la spirale 11, et la source 14 50 est visible pour l'œil 15, à travers les trous ou lentilles de la spirale 12.

La source de lumière 13 est entretenue, à partir de l'appareil récepteur 16, qui est accordé avec une station émettrice particu- 55 lière. La source 14 est, d'une manière similaire entretenue à partir de l'appareil 17 qui est accordé avec l'autre station émettrice. Les appareils 16 et 17 sont reliés à un dispositif commutateur 18 au moyen duquel l'un 60

Prix du fascicule : 5 francs.

ou l'autre peuvent être sélectionnés comme illustré par les connexions schématiques. Chacune des spirales 11 et 12 de trous ou lentilles correspond à celle qui est à la station émettrice à laquelle elle se rapporte. C'est-à-dire, dans la disposition, la spirale 11 correspond à celle qui est à la station émettrice avec laquelle l'appareil 16 est accordé. D'une manière similaire, la spirale 12 correspond à celle qui est à la station émettrice avec laquelle l'appareil récepteur 17 est accordé. Ainsi chaque station peut être sélectionnée par la manœuvre du dispositif commutateur 18.

La figure 2 représente une forme de réalisation d'un appareil récepteur de télévision au moyen duquel des signaux, d'au moins deux stations émettrices, peuvent être reçus simultanément.

Les deux dispositifs explorateurs 19 et 20 sont entraînés par le même moteur électrique 21 et comportent chacun une source de lumière propre (23 et 24 respectivement). Chaque source de lumière 23 et 24, est entretenue par un appareil récepteur indépendant (non représenté); de sorte que les deux images reçues peuvent être vues simultanément à travers les trous ou lentilles des dispositifs explorateurs 19 et 20.

À titre de variante, la source de lumière pourrait être placée dans la position 25, de sorte que les deux images reçues pourraient être vues côte à côte.

La figure 3 représente une forme de réalisation d'un dispositif explorateur qui peut être employé dans l'appareil illustré par la figure 1. Ce dispositif consiste en un disque 26 qui porte deux groupes 27, 28 de trous ou lentilles, disposés en spirale.

Les trous ou lentilles 27 donnent naissance à une image floue 29. Les trous ou lentilles

sont espacés distinctement d'une distance égale à la hauteur de l'image 29. Les trous ou lentilles 28 sont moins espacés, et peuvent donner naissance à une image 30 extrêmement nette.

L'avantage du système décrit ci-dessus est des plus important, lorsqu'on désire recevoir les signaux de deux stations émettrices, dont chacune emploie un dispositif explorateur différent. Des changements importants dans l'appareil récepteur et qui seraient autrement nécessaires, sont évités.

RÉSUMÉ :

1° Appareil récepteur de télévision dans lequel les signaux de plusieurs stations émettrices peuvent être reçus, soit séparément, soit plusieurs d'entre elles simultanément, caractérisé en ce qu'il comporte un mécanisme explorateur pourvu de plusieurs groupes d'ouvertures, de lentilles ou similaires disposés suivant des spirales.

2° Formes de réalisation d'un appareil récepteur de télévision suivant 1°, caractérisées en ce que :

a. Les groupes d'ouvertures, de lentilles ou similaires, disposés en spirales sont tous portés par le même disque explorateur.

b. Les différents groupes d'ouvertures, de lentilles ou similaires sont portés par des disques explorateurs différents qui sont tous actionnés par le même moteur électrique.

c. Chacun des différents groupes d'ouvertures, de lentilles, ou similaires, est d'une forme et d'une disposition différentes.

JOHN LOGIE BAIRD

ET Société dite : TELEVISION LIMITED.

Par procuration :

HENRI ELLUIN.

